



La Chronique de CORBY



Fête patriotique

samedi 1^{er} août 2020

Cette année, en raison des mesures sanitaires que nous devons appliquer dans la lutte contre le coronavirus, notre Fête nationale se déroulera un peu différemment. Elle sera organisée sur inscription, gérée par la Municipalité, avec un maximum de 100 personnes, selon le programme ci-dessous.

- 19h00 Repas servi à table par la Société de jeunesse, **sur inscription**, (rôti à la broche) à prix modérés, à la salle du haut. Tables espacées avec plan de table. Vente de boissons à la buvette.
- 20h45 Cérémonie à la grande salle, **sur inscription**.
- 21h15 Feu. Pas de feu d'artifice cette année.

Respect des consignes de sécurité tout au long de la soirée.

Inscription obligatoire jusqu'au 27 juillet 2020 au moyen du bulletin joint à cette publication.



Informations sur les impacts de la crise du Covid 19 dans notre commune

Angoissés, apeurés, déstabilisés, puis confinés avec toutes sortes d'états d'âme dans l'inquiétude des suites de cette crise sanitaire. Voilà le sort auquel nous avons tous été soumis depuis le 13 mars dernier, jour où le Conseil fédéral a annoncé l'impensable. Fermeture des écoles, plus de rassemblement de plus de 5 personnes, puis quelques jours plus tard fermeture des magasins qui ne sont pas de première nécessité. Plus de loisirs, de ski, de piscine, de cinéma, plus de voyages, plus rien. Fermeture des frontières, armée mobilisée, un scénario impensable, impossible, surréaliste.

Ce satané et maudit coronavirus nous a rappelé nos fragilités : Celle de nos vies, bien sûr, celle de la science que l'on pensait toute puissante, celle de notre politique de société où une économie parfois sauvage a pris le pas sur l'humain et sur le respect de notre terre. Il aura fallu une petite bête, maligne, sournoise et contagieuse pour nous déstabiliser au plus profond de nous et de notre société.

Cette crise aura, c'est sûr, des répercussions sur nos vies pendant encore longtemps dans bon nombre de domaines, mais on espère tous qu'elle nous servira aussi pour revenir à un meilleur équilibre avec plus de simplicité et de sobriété dans nos vies de tous les jours.

N'oublions pas que cette crise, pour de nombreuses personnes, a été une véritable épreuve, aussi bien pour les personnes malades, ou celles qui en sont décédées, que pour leur famille. Mais aussi pour les familles des personnes vulnérables, qui, à cause du confinement, ont dû laisser leurs proches dans certaines situations bien seuls. C'est pour cela que nous devons rester vigilant et mettre tout en œuvre pour éviter une deuxième épreuve due à une nouvelle vague de contamination.

Avant de parler des conséquences passées ou futures pour notre commune, permettez-moi de transmettre, au nom de la Municipalité, nos meilleures pensées aux personnes qui ont perdu un parent, un ami ou une connaissance à cause de ce virus destructeur qui a fait déjà près de 1700 morts dans notre pays.

Pour nous, habitants de Cronay, le cadre de vie rurale calme au milieu de la campagne, avec une solidarité naturelle, nous a permis de passer un confinement de LUXE.

La vie administrative de notre commune a continué au ralenti, comme beaucoup de choses d'ailleurs. Dès le 16 mars, le bureau communal a été physiquement fermé, tout en fournissant les services habituels à notre population par les moyens de communication modernes.

La Municipalité, quant à elle, ne s'est plus réunie physiquement du 11 mars au 6 mai, mais a mis en place des télé-conférences pour continuer à gérer les affaires courantes ainsi que mettre en place les consignes des autorités supérieures en matière sanitaire.

La première préoccupation de la Municipalité a été de proposer de l'aide aux personnes à risque, ainsi qu'aux personnes de 65 ans et plus. Très vite, la Société de Jeunesse s'est mise à disposition pour faire les courses, se rendre à la pharmacie ou gérer les déchets des personnes qui le demandaient.

La place de jeux est restée ouverte pendant tout le confinement. Cet endroit permettait aux enfants et aux familles de se dépenser un peu et de sortir prendre l'air. Les règles des 5 personnes à la fois sur le site, ainsi que les mesures de distanciation sociale, ont bien été respectées.

Pour la déchetterie, la commune a dû mettre en place plusieurs directives de la Confédération. Ces mesures contraignantes étaient avant tout destinées à protéger la population, mais aussi à ralentir toute la filière du désapprovisionnement et du recyclage. La population est ici remerciée pour sa patience et sa compréhension envers ces mesures restrictives.

Du lundi 16 mars au lundi 11 mai 2020, notre école est restée fermée. Dès la rentrée nous avons dû mettre en place la désinfection et le nettoyage de l'école et de la salle de gym afin de respecter les directives sanitaires du Canton pour protéger au mieux les élèves et enseignants.

Pour terminer je tiens, au nom de la Municipalité, à remercier toutes les personnes qui ont contribué et qui contribuent au bon fonctionnement de notre commune pendant cette crise, aussi bien les divers employés que mes collègues de la Municipalité qui ont tous rempli leur mission malgré des conditions différentes et difficiles, avec souplesse et disponibilité. Un grand merci également à la Société de Jeunesse de Cronay pour son engagement envers les plus faibles pendant cette période difficile.

Fabrice Tanner, Syndic

Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 22 juin 2020

- **Comptes 2019**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2019 qui bouclent avec un excédent des revenus de fr. 106'657.37 pour des totaux égaux de fr. 1'738'310.17.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2019 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Finances

Le résultat positif de l'année 2019 est essentiellement dû à des encaissements imprévus d'impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation.

Administration

Depuis février 2019, un bureau communal est ouvert dans le bâtiment de l'Ancienne Cure. La salle de réunion pour les sociétés locales ainsi que pour la présentation des plans de mise à l'enquête a aussi été réorganisée.

Une réception, organisée dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse JOJ, a permis d'accueillir le drapeau officiel qui a flotté sur notre bâtiment communal durant toute la manifestation.

Les enfants scolarisés, ainsi que leurs familles, ont été invités à participer à cet événement.

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité a stationné deux fois dans notre commune en 2019. Il est à disposition des citoyens pour toutes questions ou formalités en lien avec la sécurité. Il mobilise deux ou trois gendarmes, l'un à bord pour l'accueil et un ou deux qui patrouillent dans la localité.

Les dates de passage de ce poste mobile sont communiquées par avis au pilier public, sur le site Internet de notre commune, et dans le Corby selon parution de ce dernier.

Collège

La Municipalité a profité du remplacement du mobilier des deux classes du collège pour poncer et imprégner les parquets.

Parcs et promenades

Un sentier piétonnier gravillonné a été créé, reliant la rue des Fontaines au chemin des Ecoliers.

Routes et chemins

Le balayage des rues a eu lieu, comme chaque année, début mai.

Quelques petits travaux ont été effectués sur le chemin de la Crausaz.

Eclairage public

Petit à petit, nous allons continuer à réduire l'intensité de plusieurs lampadaires sur quelques rues et ruelles du village, ceci après avis et approbation des habitants concernés.

Forêts

La forêt reste une charge importante pour notre commune, notamment en raison des soins apportés aux jeunes peuplements, au fauchage et à l'entretien des chemins.

Défense incendie

Le remplacement des hydrantes se poursuit et trois bornes ont été remplacées en 2019.

Ecoles

Cette dernière année, le nombre d'enfants de Cronay scolarisés dans le groupement scolaire a augmenté. A la rentrée 2019, ce sont 53 élèves (48 en 2018) domiciliés dans notre village qui ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy, Cuarny et Yvonand.

Les travaux de construction de la salle de gymnastique sur le site d'Yvonand ont pu débuter en octobre 2019. Ce bâtiment comprendra des surfaces de sport et un réfectoire. Les travaux devraient être terminés pour fin 2021. Une fois ce bâtiment fonctionnel, l'ancienne salle de gym pourra être démolie et l'agrandissement du collège pourra débuter. Comme les besoins en locaux scolaires se trouvent principalement sur Yvonand, l'ajout de six salles type Portakabin doit être planifié pour la rentrée 2021.

Les communes membres de l'Association scolaire ont décidé de ne pas réduire l'offre de camps et sorties des élèves, suite à l'entrée en vigueur de l'Arrêté du Tribunal fédéral imposant la gratuité des activités scolaires.

Petite enfance

Le réseau Rymaje pour les places d'accueil du préscolaire et parascolaire se compose de 44 places à la garderie du Château de Sable, 36 places pour les écoliers dans le bâtiment modulaire d'Yvonand et 24 places à Pomy. Le réseau Rymaje affiche un taux d'occupation de près de 97% de sa capacité totale.

L'accueil familial de jour (mamans de jour) est géré par l'ARAS d'Yverdon (Association régionale de l'action sociale).

Déchetterie

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères. L'ancien container a été déplacé de quelques mètres pour y recueillir la ferraille.

En 2019, la quantité de déchets produits par notre commune a été en légère diminution. Ce sont 33 tonnes de papier-carton, 27 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 20 tonnes de verre, 6 tonnes de matériaux inertes, 8 tonnes de bois et 6 tonnes de ferraille qui ont rejoint les différentes filières de valorisation.

L'entreprise Cand-Landi nous décharge d'environ 1 tonne par année pour le recyclage des plastiques chez RC-Plast à Grandson.

L'amoncèlement de branchages a été broyé et, avec le compost, ont été déposés sur les terrains agricoles.

L'abécédaire des déchets, un fascicule de 16 pages, a été élaboré dans le courant de l'automne afin de faciliter le tri des déchets ménagers. Il est disponible au greffe ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

- **Arrêté d'imposition 2021**

Les taux d'imposition proposés par la Municipalité pour l'année 2021, sans changement par rapport à l'année 2020, ont été adoptés par le Conseil général. Le taux d'impôt sur le revenu et la fortune est de 77 % de l'impôt cantonal de base.

- **Demande d'autorisation de crédit pour les travaux de réfection du chemin des vergers de la Crausaz, du chemin sur le ruisseau du Neyru au Moulin, du collecteur Les Esserts-La Condémine et l'étude géologique pour l'étape n° 2, d'un montant de fr. 225'000.00**

Suite au besoin de réfection de certaines infrastructures agricoles de la commune de Cronay, une étude préliminaire a été réalisée en juillet 2019. Cette dernière a permis de fixer le cadre pour les demandes de subventionnement, puis de proposer des mesures de réfection avec une estimation de leurs coûts.

Les Conseillères et Conseillers se sont prononcés sur le projet d'ouvrage de la première étape et ont accordé l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre les travaux de réfection du chemin des vergers de la Crausaz, du chemin sur le ruisseau du Neyru au Moulin de Cronay et du collecteur Les Esserts-La Condémine.

Un crédit a également été accordé pour l'étude géologique de l'étape n° 2, réfection du chemin de la Baumaz.

- **Bureau du Conseil général**

Les conseillères et conseillers ont élu au Bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 :

Président du Conseil général : M. Philippe Zuppinger

Vice-président du Conseil général : M. Boris Bron

Scrutateurs : MM. Ludovic Brunner et Norbert Sauser

Scrutateurs suppléants : MM. Richard Busset et Jean-Daniel Richard

Commission de gestion : Mme Vanessa Viquerat, MM. Pieyre-Bernard Castelier, Boris Bron, Denis Schertenleib et Pierre Mottaz; Suppléante : Mme Sylvie Carrel

Un grand merci à la Société de Jeunesse

La Municipalité tient à adresser un grand MERCI à la Société de Jeunesse pour s'être spontanément proposée pour apporter de l'aide aux personnes vulnérables et âgées durant la période du semi-confinement. Que ce soit pour faire les courses, aller chercher des médicaments ou se rendre à la déchetterie, ils ont répondu avec disponibilité et gentillesse aux personnes qui en avaient besoin.

Les personnes, pour qui un soutien serait encore nécessaire, peuvent s'adresser à l'administration communale qui les mettra en relation avec le service respectif, selon la nécessité.

Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2019

Commune de Cronay	Construction d'une piste forestière, parcelles 365, 367 et 370.
Guidoux Claude	Démolition partielle du bâtiment ECA 138, reconstruction d'un hangar pour engins agricoles, La Crausaz.

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2019

Blind René et Claire	Pose de panneaux photovoltaïques.
Gabbiadini Robert et Caroline	Pose d'un cabanon de jardin.
Busset Richard et Catherine	Pose de panneaux photovoltaïques.
Doerfliger Yann et Céline	Pose d'un cabanon de jardin.
Michel Fabien et Elodie	Pose d'un abri de jardin.
Glaser Eric et Claire-Lise	Création d'un muret en limite de parcelle et pose de pavés auto-filtrants sur places de parc existantes.
Kapps Ariane	Pose de panneaux solaires.
Forestier Adrien et Nathalie	Pose d'un store en toile sur façade sud du bâtiment.
Flaction Denis	Installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Gendarmerie

Le poste mobile de la Gendarmerie sera présent dans notre commune le

Lundi 17 août 2020, le matin.

- **Lutter** contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés.
- **La présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire renforce la sécurité publique.
- **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

Urgence : 117

Poste mobile : 079 220 24 72 – 079 808 50 18



Entretien des terrains – Plantes nuisibles

Les plantes nuisibles, telles que le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine, doivent obligatoirement être détruites sur tout le territoire de la Commune et éliminées avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

Emondage des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :



Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une **hauteur maximale de 60 centimètres** lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité routière. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues et de curer et vidanger les grilles.

Les grilles se situant sur les propriétés privées doivent également être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

Pareillement, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

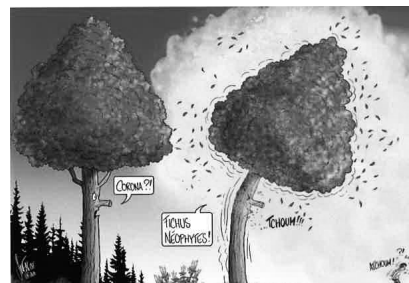
Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s’y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflourissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d’une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d’entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n’ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c’est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l’espace et font de l’ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C’est pourquoi les déchets de jardin n’ont pas leur place en forêt. Jamais ! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger ; ils contiennent des résidus d’engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est interdit par la loi sur la protection de l’environnement. Et c’est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement.



Plus d’informations sur www.foretsuisse.ch

Déchetterie – Déchets compostables

Depuis 2019, les branches et le compost déposés à la déchetterie sont broyés par une entreprise pour être ensuite épandus sur les terrains agricoles.

Lors du dépôt de ces végétaux sur le site de notre déchetterie, nous vous demandons de veiller particulièrement à ce que ceux-ci soient exempts de tout déchets, cailloux ou objets métalliques, qui pourraient endommager les couteaux du broyeur.

Canicule

Quelques conseils en cas de grandes chaleurs

- Se reposer, rester au frais, rester chez soi, réduire l'activité physique
- Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, aérer la nuit
Porter des vêtements clairs, amples et légers
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- Boire régulièrement, manger léger
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- Protéger les enfants de la chaleur
Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
Privilégier des activités matinales et à l'ombre
Ne pas exposer les enfants au soleil, penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- Rafraîchir les enfants avec des douches tièdes ou un linge humide
Leur offrir de l'eau régulièrement, leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
Les habiller légèrement
- Prendre grand soin des personnes malades
Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



Centrale des médecins de garde : 0848 133 133 - Urgences : 144

Devoirs surveillés

Fréquenter les devoirs surveillés, c'est...

- Etre accompagné d'un(e) surveillant(e) durant une heure et demie après l'école.
- Faire ses devoirs dans une salle en même temps que d'autres élèves.
- Bénéficier d'un environnement dédié aux devoirs.
- Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire, l'élève peut recevoir des explications du surveillant/e présent.



Les devoirs surveillés sont proposés aux enfants les lundis, mardis et jeudis.

Renseignements et inscriptions auprès de

Mme Catherine Favre, Coordinatrice devoirs surveillés,
Tél. 024 430 14 88 ; mail : catfavre22@hotmail.com

Arrivée du moustique-tigre «Ne l'invitons pas à l'apéro»

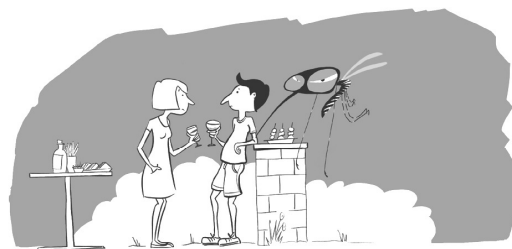
Avec le slogan «ne l'invitons pas à l'apéro», en raison de la tendance du moustique tigre à gêner les activités de plein air, le public est appelé à rendre difficile l'installation de l'insecte par le biais de trois messages-clé :

- supprimer ses gîtes, c'est-à-dire veiller à vider les petites collections d'eau
- savoir reconnaître l'animal
- le dénoncer sur le site www.moustiques-suisse.ch avec une photo de bonne qualité et si possible l'envoi par la poste d'un spécimen bien protégé pour éviter l'écrasement, dans le but de permettre l'identification formelle par les experts.

Les autorités se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Carte d'identité d'un insecte indésirable :

Le moustique tigre est visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit, à rayures blanches et noires sur les pattes, il a une ligne blanche qui traverse le thorax. Son vol est lent et silencieux. Il se reproduit grâce à de petites collections d'eau (coupelles de jardin, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières), d'environ 1 cm de profondeur, de préférence en milieu urbain et suburbain.



Plus d'informations sur www.ch/moustiquetigre

Bureau communal

Horaires : Administration communale : mardi de 9h00 à 11h00 et de 17h30 à 18h30
Bourse communale : mardi de 9h00 à 11h00

Coordonnées : Administration communale, Place de l'Eglise 2, 1406 Cronay ;
Téléphone : 024 433 20 30 ;
E-mails : greffe@cronay.ch - bourse@cronay.ch

Boîte aux lettres : Les enveloppes de votations et le courrier adressé à la commune peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de l'administration communale à l'ancienne cure, Place de l'Eglise 2.

SAPEURS POMPIERS - RECENSEMENT

Les sapeurs-pompiers vaudois ont besoin de forces afin de maintenir leurs effectifs, pérenniser le système de milice qui permet d'assurer la sécurité des Vaudoises et des Vaudois de manière optimale et garantir la mise sur pied de secours de proximité performants.

Les pompiers vaudois offrent :

- La possibilité de s'engager pour les autres et de découvrir de nouveaux horizons ;
- Une aventure passionnante ;
- Une formation de qualité.



Notre commune est à la recherche de sapeurs-pompiers volontaires, femmes ou hommes, prêts à donner du temps pour la sécurité de leur région et de sa population.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Emmanuel Boss, Municipal. Nous les en remercions déjà.

Calendrier des manifestations (sous réserve de modification)

Samedi 1 ^{er} août 2020	Fête nationale sur inscription
Dimanche 30 août 2020	Brunch paroissial à Pomy.
Samedi 7 novembre 2019	Soupe à la courge organisée par la Gym dames
7 mars 2021	Elections municipales

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un bel été ensoleillé et vous remercions de
continuer à respecter les directives de l'OFSP**